

Bonjour à tous et à toutes,

Vous connaissez l'APCLD, dont la vocation est d'aider les personnes malades et handicapées de la Poste et d'Orange, actifs et retraités. Les valeurs de l'APCLD sont très proches de celles de l'ANR, c'est pourquoi nous adressons à vous aujourd'hui.

Dans la situation exceptionnelle que nous traversons tous, l'APCLD prend toutes les mesures possibles pour assurer la continuité de ses missions dans le strict respect des consignes sanitaires, notamment auprès des retraités La Poste / Orange.

Pour récapituler :

⇒ **Le soutien moral pour les retraités** : Les bénévoles et permanents de l'association continuent de se mobiliser quotidiennement et restent en contact par téléphone et par mail avec tous ses bénéficiaires et plus encore avec ceux isolés et fragilisés

Notre mission d'accompagnement et de conseil est également maintenue.

⇒ **Aide dans les démarches** : Notamment dans le cadre du contexte actuel, nous pouvons aussi vous renseigner quand la situation l'exige sur les services de proximité mis en place par la ville ou organismes divers spécifiquement pour les personnes âgées isolées. (portage de repas/ courses , écoute psychologique ...)

⇒ **Infos pour l'accès aux soins** : réservation des logements d'accueil en région parisienne pour les retraités ayant des RDV médicaux à venir, l'application des directives sanitaires nous conduit à suspendre l'ensemble des réservations jusqu'à la fin du confinement.

Pour les dossiers de réservation à venir, ils seront traités dans les meilleurs délais. Vous pouvez envoyer votre demande par mail à logement@apcl.d.fr ou 01 49 12 08 30.

⇒ **Concernant plus spécifiquement les dossiers d'aide pécuniaires pour des dépenses de santé restant à charge** (incluant les frais obsèques) , l'APCLD maintient sa prochaine commission d'attribution et adapte son fonctionnement. Afin de tenir compte des difficultés de chacun à communiquer les pièces demandées à la constitution de son dossier, il sera demandé de joindre une attestation sur l'honneur précisant que les pièces justificatives nous seront communiquées dès la fin du confinement (ressources, charges, devis / facture). La prochaine commission des aides pécuniaires statuera fin avril. Pour les dossiers retenus, un accord de principe permettra le déblocage des aides financières rapidement après la réception des pièces.

N'hésitez pas à me contacter si nous pouvons vous aider en ce sens et répondre aux besoins de certains de vos adhérents.

L'APCLD aide aussi les conjoints des retraités.

Je vous souhaite un bon courage l'équipe APCLD reste à votre disposition.

Bien cordialement

Tiphane NOEL

Coordonnatrice Grand Est

31 bis avenue du Général Leclerc

54000 Nancy

03 83 54 34 51 / 06 72 49 91 03

region.est@apcl.d.fr